

0171455P
ACADEMIE DE POITIERS
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT
40 AVENUE MARCEL DASSAULT
17300 ROCHEFORT
Tel : 0546881300

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Recrutement de personnels de droit privé

Numéro de séance : 11

Numéro d'enregistrement : 83

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 16/06/2020

Réunie le : 23/06/2020

Sous la présidence de : Nicolas Mazurier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Sur le rapport du chef d'établissement, la commission permanente autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

[] Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

[] Emplois d'avenir professeur

[X] Autres Service civique

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

- la délibération du 05/11/2019 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes :1 Quotité de travail :100% Mission confiée :surveillance

Rémunération :580,42 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Service civique. La CP autorise le chef d'établissement à recruter une personne en service civique pour l'année scolaire 2020-2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 6

Contre : 1

Abstentions : 0

Blancs :	0
Nuls :	0